



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 2 octobre 2018

– 6^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
 - Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
 - Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général

Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Caroline Bourgeois, directrice adjointe au Service du secrétariat général
M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Mot de la présidente

La présidente de la CSDM, Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif. En ce lendemain d'élections provinciales, Mme Harel Bourdon reprend son texte publié la veille sur les réseaux sociaux. Elle tient à féliciter les nouveaux élus provinciaux et rappelle que l'éducation a été un enjeu majeur de cette campagne électorale. Elle ajoute que le nouveau gouvernement devra collaborer afin de trouver des solutions constructives pour la CSDM qui fait face à des défis particuliers.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-05-168 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – attribution d'un contrat de service gré à gré à un consultant externe dans le cadre du déploiement du module Mozaïk – approvisionnement et comptes fournisseurs

A-34-3102 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

– ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018 » les articles suivants :

a) Déglacage

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Nouveau gouvernement provincial
 - b) Journée pédagogique institutionnelle
- ajouter sous la rubrique « Information » :
 - b) INF-778 Proposition d’urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant les frais d’inscription dans les projets particuliers de la CSDM
- retirer l’article suivant :
 - A-31-3584 Service des ressources financières – acquisition de postes portables et tours informatiques recyclés – entente de gré à gré 27-573D – attribution de contrat

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018
 - a) Déglaçage
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Nouveau gouvernement provincial
 - b) Journée pédagogique institutionnelle
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d’engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air
 - d) Capacité d’accueil
Tableaux du Service des ressources matérielles :
 1. Tableau de suivi d’avancement des modulaires

- 2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
- 3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- f) Offre alimentaire
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

6- Rubrique des commissaires-parents

- * 7- DG-01-383 Direction générale – nomination d'une responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles et de sa substitut (en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*) à compter du 15 octobre 2018
- * 8- DG-02-436 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- * 9- DG-02-437 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019
- * 10- DG-02-439 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges, Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal – année 2018-2019
- 11- DG-05-168 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – attribution d'un contrat de service gré à gré à un consultant externe dans le cadre du déploiement du module Mozaïk – approvisionnement et comptes fournisseurs
- 12- A-10-152 Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2018-2019
- 13- A-11-126 Services pédagogiques – personnel professionnel – création de poste – modification au plan de l'effectif 2018-2019

- 14- A-29-1899 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolitions et créations de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
- 15- A-31-3552 Service des ressources financières – acquisition de moteurs d’avion usagés – appel d’offres 27-571P – annulation de l’appel d’offres
- 16- A-31-3554 Service des ressources financières – rehaussement de l’entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal – appel d’offres 24-527P – attribution de contrat
- 17- A-31-3557 Service des ressources financières – le 7745 avenue Champagnat – réhabilitation majeure – appel d’offres 25-2576P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3578 Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaussures de sécurité – appel d’offres 28-183P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 19- A-31-3582 Service des ressources financières – fourniture de produits de peinture spécialisée et matériaux dérivés pour l’École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – entente 27-577P – demande d’autorisation pour un contrat d’approvisionnement de 5 ans
- 20- A-31-3583 Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d’offres 27-570P – annulation de l’appel d’offres
- 21- A-31-3588 Service des ressources financières – location sur demande de clôtures de sécurité – appel d’offres 15-273P – attribution d’un contrat
- * 22- A-33-1262 Service des ressources matérielles – demande d’une autorisation pour la signature d’une entente de principe en vue de réaliser un projet conjoint de réaménagement de la cour de l’école Saint-Zotique et du Parc de la Traite-des-Fourrures par la CSDM et l’Arrondissement du Sud-Ouest
- 23- A-33-1263 Service des ressources matérielles – école Marie-Favery – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection du gymnase, de l’éclairage et de la ventilation

- 24- A-33-1265 Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe extérieure
- 25- A-33-1267 Service des ressources matérielles – école Chomedey-de-Maisonneuve – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1
- 26- A-33-1268 Service des ressources matérielles – école Marie-Rivier, pavillon Legendre – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de l’entrée électrique et des panneaux de dérivation
- 27- A-34-3137 Service du secrétariat général – projet d’acte de servitude de maintien en état d’un empiètement mineur contre l’immeuble sis au 1905, rue de Cadillac
- 28- A-34-3097 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 29- A-34-3098 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 30- A-34-3099 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 31- A-34-3100 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 32- A-34-3101 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 33- A-34-3102 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 34- Information :
- a) A-31-3580 Service des ressources financières –agence de placement média – appel d’offres 24-493P – non-exercice de l’option de renouvellement de la première année
- b) INF-778 Proposition d’urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant les frais d’inscription dans les projets particuliers de la CSDM
- 34- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 septembre 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018

- a) Déglacement

À l'approche des températures plus fraîches, les commissaires font part de leurs préoccupations quant à l'opération de déglacement dans les cours d'école.

Un rapport d'information comprenant l'analyse de la situation et les coûts associés à l'opération de déglacement sera déposé d'ici un mois.

4. Affaires nouvelles :

- a) Nouveau gouvernement provincial

La présidente, Mme Harel Bourdon, souligne qu'à la suite des élections provinciales qui se sont déroulées la veille, de nombreux enjeux éducatifs sont à venir pour le nouveau ministre de l'Éducation qui sera nommé sous peu.

- b) Journée pédagogique institutionnelle

Une journée pédagogique institutionnelle s'est tenue la veille et les échos provenant des écoles primaires et secondaires sont très positifs. Les directions d'établissement se disent très satisfaites de cette journée et trouvent que les objectifs ont été atteints.

M. Robert Gendron, directeur général de la CSDM, ajoute qu'il a obtenu également de très bons commentaires et souligne que la pertinence du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) n'a aucunement été remise en question par les équipes-écoles malgré les différentes réalités. Une rencontre avec les directions d'établissements se tiendra le 19 octobre prochain et l'échéancier des différentes opérations du PEVR sera déterminé.

5.

Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - M. Robert Gendron mentionne que dès le moment où toutes les opérations relatives à la déclaration de la clientèle seront finalisées, une présentation du budget de l'année 2018-2019 pourra être effectuée.
- c) Qualité de l'air
 - Mme Francyne Fleury souligne qu'aucun nouveau signalement n'a été fait. Une communication sera envoyée à l'ensemble du personnel pour rappeler les pratiques recommandées pour améliorer la qualité de l'air intérieur et un rappel sera effectué quant à la procédure à suivre pour faire des signalements.
- d) Capacité d'accueil
 - Les commissaires souhaitent obtenir des projections statistiques sur le nombre d'élèves que la CSDM pourra accueillir tant au niveau primaire que secondaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

Ces tableaux seront présentés toutes les deux semaines. La prochaine présentation sera effectuée à la séance du 16 octobre 2018.

- **Tableau de suivi d'avancement des modulaires (confidentiel)**
Un bref suivi est fait par M. Guillaume Geoffroy sur les trois modulaires du quartier Rosemont.
- **Liste des demandes de transformation fonctionnelle (confidentielle)**
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- **Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures (confidentiel)**
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - Ce tableau sera présenté toutes les deux semaines. La prochaine présentation sera effectuée à la séance du 30 octobre 2018 (le cas échéant), pour permettre une alternance avec les tableaux de suivi du SRM.
- f) Offre alimentaire
 - Une journée de formation s’est tenue la veille à l’École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM) pour tout le personnel de cafétéria en vue d’améliorer nos façons de faire et nos services. M. Mathieu Desjardins souligne que cette journée a été fort appréciée autant par le personnel enseignant que par le personnel de cafétéria.
 - Mme Harel Bourdon suggère qu’un sondage soit effectué auprès des participants ayant suivis cette formation.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
 - Ce tableau sera présenté toutes les deux semaines. La prochaine présentation sera effectuée à la séance du 30 octobre 2018 (le cas échéant), pour permettre une alternance avec les tableaux de suivi du Service des ressources matérielles.

6. Rubrique des commissaires-parents

Un suivi est fait par la commissaire-parent Mélanie Robinson au sujet des assemblées générales des parents par région dont la première rencontre est le 2 octobre en soirée.

*7. Direction générale – nomination d’une responsable du suivi des divulgations d’actes répréhensibles et de sa substitut (en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics*) à compter du 15 octobre 2018

Document déposé : Rapport DG-01-383 en date du 27 septembre 2018
de M^e Geneviève Laurin et de Mme Caroline Renaud
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-436 en date du 17 septembre 2018
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-437 en date du 18 septembre 2018
de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges, Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-439 en date du 21 septembre 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – attribution d'un contrat de service gré à gré à un consultant externe dans le cadre du déploiement du module Mozaïk – approvisionnement et comptes fournisseurs

Document déposé : Rapport DG-05-168 en date du 24 septembre 2018
de Mme Lucie Painchaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux d'implantation du module Approvisionnement et comptes fournisseurs doivent être débutés rapidement;

CONSIDÉRANT que l'implantation doit être réalisée dans un délai relativement court et que les personnes impliquées doivent avoir une grande connaissance du fonctionnement de l'organisation administrative à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour pallier au manque de ressources internes d'expérience;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM d'attribuer un contrat gré à gré à un consultant externe ayant fait partie de l'équipe de travail qui a accompagné la CSDM dans le cadre de la transformation organisationnelle;

CONSIDÉRANT que ce consultant externe a une grande connaissance du fonctionnement de la structure organisationnelle de la CSDM et possède les compétences complémentaires requises;

CONSIDÉRANT que le contrat gré à gré sera d'une durée de 8 mois au montant de 128 000 \$ avec possibilité de renouveler pour une période de 6 mois pour une durée maximale de 14 mois et que, par conséquent le montant total du contrat pourrait atteindre 224 000 \$;

CONSIDÉRANT que le budget de 159 800 \$ prévu par la réserve des projets institutionnels pour l'année 2018-2019 permet de couvrir en totalité les dépenses de ce contrat pour la première période, soit avant tout renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, le comité exécutif, à titre de délégataire et dirigeant de l'organisme, peut conclure un contrat de services de gré à gré d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* permet, à l'article 13 (4^e paragraphe), de conclure un contrat de gré à gré lorsqu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes doit être faite au Conseil du trésor dans un délai de 30 jours;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la conclusion du contrat avec le consultant externe M. Alexandre Themens;

- 2° d'ACCORDER un contrat de huit mois de 128 000 \$ (plus taxes) au consultant externe M. Alexandre Themens avec possibilité de le renouveler pour une période de six mois sans excéder 14 mois pour une valeur totale de 224 000 \$ plus taxes;
- 3° d'AUTORISER la directrice générale adjointe à la performance financière et à l'efficacité opérationnelle à signer le contrat;
- 4° de DÉLÉGUER à la directrice générale adjointe à la performance financière et à l'efficacité opérationnelle le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° de MANDATER le Service du secrétariat général pour procéder à une reddition de comptes au Conseil du trésor dans les 30 jours;
- 6° de MANDATER le Bureau des approvisionnements pour procéder à la publication du contrat au système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

12. Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-10-152 en date du 17 septembre 2018
de Mme Janine Marengo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant une entente avec le Collège Notre-Dame en vue d'offrir aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal la poursuite de leur scolarisation à cet établissement;

CONSIDÉRANT la pertinence de réfléchir à l'élaboration d'une offre de services destinée aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que le Collège Notre-Dame, un établissement d'enseignement privé, est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'il est admissible aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 (frais de scolarité hors réseau);

CONSIDÉRANT que la somme qui sera versée à cet établissement par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspond aux allocations supplémentaires reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2018-2019;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame.

La commissaire Diane Beaudet propose les modifications suivantes :

- Ajouter un considérant qui se lit comme suit :
 - « CONSIDÉRANT que la révision de l'offre de services au secondaire donne l'occasion d'envisager des hypothèses nouvelles; »
- Ajouter trois énoncés à la proposition qui se lisent comme suit :
 - « 4° de DONNER à la direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire et aux directions d'unité des écoles secondaires, le mandat de concevoir un programme permettant aux enfants de la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal de poursuivre leurs études secondaires à la CSDM dans un programme de chant chorale, soit :
 - a) intégré à la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal;
 - b) indépendant de la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal;et de COMMUNIQUER cette résolution à la direction des petits-chanteurs.
 - 5° de DÉPOSER un rapport à ce sujet au plus tard en décembre 2018;
 - 6° d'INFORMER le MEES que la CSDM ne désire plus signer une telle entente. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant une entente avec le Collège Notre-Dame en vue d'offrir aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal la poursuite de leur scolarisation à cet établissement;

CONSIDÉRANT la pertinence de réfléchir à l'élaboration d'une offre de services destinée aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que le Collège Notre-Dame, un établissement d'enseignement privé, est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'il est admissible aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 (frais de scolarité hors réseau);

CONSIDÉRANT que la somme qui sera versée à cet établissement par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspond aux allocations supplémentaires reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la révision de l'offre de services au secondaire donne l'occasion d'envisager des hypothèses nouvelles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2018-2019;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame;
- 4° de DONNER à la direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire et aux directions d'unité des écoles secondaires, le mandat de concevoir un programme permettant aux enfants de la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal de poursuivre leurs études secondaires à la CSDM dans un programme de chant chorale, soit :
 - a) intégré à la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal;
 - b) indépendant de la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal;et de COMMUNIQUER cette résolution à la direction des petits chanteurs.
- 5° de DÉPOSER un rapport à ce sujet au plus tard en décembre 2018;
- 6° d'INFORMER le MEES que la CSDM ne désire plus signer une telle entente.

13. Service des ressources financières – personnel professionnel – création de poste – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-11-126 en date du 19 septembre 2018
de Mme Bertille Marton concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques d'accompagnement en Sciences et technologie (SCT) des centres de la Formation générale des adultes (FGA);

CONSIDÉRANT le fait que les centres possèdent les fonds nécessaires pour combler à hauteur de 50 % l'affichage d'un poste de conseiller pédagogique à 100 % (un poste à 50 % était déjà au plan de l'effectif 2018-2019 aux Services pédagogiques);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel 50 % de CP SCT en Formation générale des adultes (FGA) aux Services pédagogiques afin de compléter le poste à 50 % qui était déjà au plan de l'effectif 2018-2019 aux Services pédagogiques et de PERMETTRE ainsi d'afficher un poste annuel à temps plein;
- 2° d'IMPUTER la dépense supplémentaire de 50 % à l'indice 3750000-6-25110-140. Les centres suivants financeront en proportion égale soit 7,14 % ce 50 % de poste :
 - Centre Champagnat
 - Centre Gabrielle-Roy
 - Centre Gédéon-Ouimet
 - Centre Marie-Médiatrice
 - Centre Sainte-Croix
 - Centre Saint-Paul
 - Centre Tétreaultville ;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel professionnel (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – abolitions et créations de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1899 en date du 22 septembre 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins grandissants au niveau du traitement des prêts et bourses à l'École des métiers-du-Sud-Ouest de Montréal (EMSOM);
CONSIDÉRANT l'impossibilité d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat de l'annexe de l'école Saint-Fabien;

CONSIDÉRANT le suivi à faire auprès des différents organismes qui transigent avec l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA);

CONSIDÉRANT les besoins en maintenance à l'école Christ-Roi, suite à des travaux en cours;

CONSIDÉRANT les besoins en informatique au centre William-Hingston;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires pour la création des postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste annuel à temps plein, à 80 %, de technicien en organisation scolaire à l'EMSOM;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de technicien en organisation scolaire à l'EMSOM et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-435-1-21160-160;
- 3° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 50 %, de secrétaire à l'école Saint-Fabien;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de secrétaire à l'école Saint-Fabien et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-015-6-21110-150;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de secrétaire à l'EMICA et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-478-1-21120-160;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'aide-concierge à l'école Christ-Roi et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-102-1-63000-170;
- 7° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 50 %, d'opérateur informatique, classe I au centre Willam-Hingston;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'opérateur informatique, classe I au centre William-Hingston et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-306-1-22200-160;
- 9° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

15. Service des ressources financières – acquisition de moteurs d'avion usagés – appel d'offres 27-571P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3552 en date du 26 septembre 2018 de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de moteurs d'avion usagés pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et une seule soumission a été déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT la possibilité de négocier à la baisse le prix soumis, conformément à l'article 15 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements a contacté soumissionnaire afin de demander une révision de prix;

CONSIDÉRANT que Bureau des approvisionnements et l'EMAM ont jugé que le prix révisé était trop élevé par rapport au prix estimé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ANNULER l'appel d'offres 27-571P pour l'acquisition de moteurs d'avion usagés.

16. Service des ressources financières – rehaussement de l'entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal – appel d'offres 24-527P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-3554 en date du 26 septembre 2018 de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'une entreprise experte dans le service-conseil en entretien ménager, dans le cadre du projet de rehaussement de l'entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'un an et demi à compter de la date d'attribution du contrat est assortie d'une option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a évalué les trois soumissions et que seule l'entreprise 9279-4403 Québec inc. (GSC Consultants) a atteint le niveau de performance acceptable pour les quatre critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que le rapport A-31-3567-B a été présenté au comité exécutif du 18 septembre 2018 afin de demander l'autorisation au comité exécutif d'ouvrir l'enveloppe de prix du seul soumissionnaire qui a atteint le niveau de performance acceptable pour les quatre critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 15 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes public*, un processus de négociation de prix a été effectué;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire qui a atteint le niveau de performance acceptable pour les 4 critères d'évaluations a consenti à une réduction de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* a été respectée;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront absorbées par le budget fonctionnement du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une durée d'un an et demi, d'une valeur de 462 200 \$ plus taxes à 9279-4403 *Québec inc. (GSC Consultants)*, seule entreprise qui a atteint le niveau de performance acceptable pour les quatre critères d'évaluation. Ce contrat est assorti d'une option de renouvellement d'une année est celle-ci sera exercée à la demande de la CSDM, avec l'accord de l'adjudicataire et celui du comité exécutif de la CSDM, et ce, dans le respect des conditions de l'appel d'offres initial.

17. Service des ressources financières – le 7745 avenue Champagnat – réhabilitation majeure – appel d'offres 25-2576P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3557 en date du 28 septembre 2018 de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation majeure du 7745 avenue Champagneur;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 441 860 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Ecodomus inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation majeure du 7745 avenue Champagneur;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaussures de sécurité – appel d'offres 28-183P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3578 en date du 24 septembre 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 18 octobre 2017 à *Collins (3289419 Canada inc.)* pour une période d'une année (1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service alimentaire, le Service des ressources matérielles et le Syndicat national des employées et employés de la Commission scolaire de Montréal (SNEE), ont été consultés et recommandent d'exercer l'option de renouvellement de l'entente actuelle avec *Collins (3289419 Canada inc.)* pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que *Collins (3289419 Canada inc.)* accepte la proposition de la CSDM de se prévaloir d'une option de renouvellement, aux mêmes conditions et aux prix soumis à l'appel d'offres 28-183P;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'EXERCER l'option de renouvellement de l'entente concernant la fourniture de chaussures de sécurité avec *Collins (3289419 Canada Inc.)* couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, pour un montant ne dépassant pas 87 158,88 \$ plus taxes.

19. Service des ressources financières – fourniture de produits de peinture spécialisée et matériaux dérivés pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – entente 27-577P – demande d'autorisation pour un contrat d'approvisionnement de 5 ans

Document déposé : Rapport A-31-3582 en date du 26 septembre 2018
de Mmes Mélanie Bouchard et Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en fourniture de produits de peinture spécialisée et matériaux dérivés pour l'EMEMM sont importants;

CONSIDÉRANT que l'EMEMM souhaite réaliser un partenariat avec un fabricant de produits spécialisés en carrosserie;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) qui vise notamment à promouvoir un traitement équitable des concurrents;

CONSIDÉRANT l'article 33 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT l'étude de marché effectuée auprès des principaux acteurs potentiels;

CONSIDÉRANT les coûts d'investissement pour un fournisseur qui doit fournir l'équipement complet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la publication d'un appel d'offres au terme duquel un contrat à commandes de 5 ans sera attribué pour de la fourniture de produits de peinture spécialisée et matériaux dérivés pour les besoins de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM).

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d’offres 27-570P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3583 en date du 26 septembre 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié visant à retenir un fournisseur pour assurer, sur demande, la fourniture des périphériques et accessoires informatiques pour une période d’une année;

CONSIDÉRANT que l’analyse des soumissions a été effectuée par un des représentants du Service des technologies de l’information et du Bureau des approvisionnements au regard des critères d’évaluation prévus à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme reçue représente un écart de 67 % avec le montant estimé;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements et le Service des technologies de l’information travailleront pour l’élaboration d’un nouveau bordereau de soumission;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres 27-570P pour la fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques;
- 2° de PRÉPARER un nouvel appel d’offres précisant l’ensemble des besoins et correspondant à la réalité du marché.

21. Service des ressources financières – location sur demande de clôtures de sécurité – appel d’offres 15-273P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3588 en date du 26 septembre 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui livrera, installera, louera, démantèlera, récupérera et vendra, sur demande, des clôtures de sécurité pour la protection des bâtiments et des usagers de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune et qui devront être acceptées par l’adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle est estimée à 500 000 \$ pour l’ensemble des besoins de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que *Les Clôtures Arboit inc.* est le fournisseur actuel de la CSDM pour les clôtures de sécurité et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 421 651,10 \$ plus taxes au fournisseur *Les Clôtures Arboit inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location sur demande de clôtures de sécurité. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 3 octobre 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

*22.

Service des ressources matérielles – demande d'une autorisation pour la signature d'une entente de principe en vue de réaliser un projet conjoint de réaménagement de la cour de l'école Saint-Zotique et du Parc de la Traite-des-Fourrures par la CSDM et l'Arrondissement du Sud-Ouest

Document déposé : Rapport A-33-1262 en date du 25 septembre 2018 de M. Roland Pefoyo Koné concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement du Sud-Ouest projette la réalisation d'un projet de réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures dont les travaux sont prévus durant l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit à son plan directeur un projet de réhabilitation des sols et de réaménagement de la cour de l'école Saint-Zotique en 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune délimitation physique apparente entre le parc-école et la cour d'école;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et l'Arrondissement ont jugé opportun de coordonner leurs ressources en vue de réaliser un projet conjoint dans le but de minimiser les impacts des travaux sur les utilisateurs en réalisant un projet intégré;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement assume la totalité des frais liés aux travaux dans le parc de la Traite-des-Fourrures (coûts des travaux et honoraires professionnels);

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement paiera à la CSDM des frais de gestion de sept pour cent et cinq dixièmes (7,5 %) du montant du projet de réaménagement du Parc;

CONSIDÉRANT que la CSDM paiera l'ensemble des frais liés aux travaux dans son emprise;

CONSIDÉRANT qu'en vue de poursuivre les démarches dans le but de réaliser les travaux durant l'été 2019, l'Arrondissement requiert un accord de principe de la part de la CSDM l'autorisant à poursuivre sa collaboration en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à poursuivre sa collaboration avec l'Arrondissement du Sud-Ouest en vue de réaliser un projet intégré;
- 2° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à représenter la CSDM dans le cadre de la signature d'une entente avec l'Arrondissement pour la réalisation d'un projet conjoint, tel que présenté à l'annexe A;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour assurer la cohésion entre les aménagements des deux projets, celui de la CSDM et celui de l'Arrondissement;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour gérer toutes les activités liées à la réalisation du projet conjoint;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour analyser les détails techniques et de formuler des recommandations à l'Arrondissement pour l'exécution des travaux et de valider leur qualité.

La commissaire Marie-José Mastro Monaco propose d'ajouter le considérant qui suit :

« CONSIDÉRANT les démarches entreprises depuis plusieurs années avec la direction, le conseil d'établissement et la communauté de l'école Saint-Zotique. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement du Sud-Ouest projette la réalisation d'un projet de réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures dont les travaux sont prévus durant l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit à son plan directeur un projet de réhabilitation des sols et de réaménagement de la cour de l'école Saint-Zotique en 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune délimitation physique apparente entre le parc-école et la cour d'école;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et l'Arrondissement ont jugé opportun de coordonner leurs ressources en vue de réaliser un projet conjoint dans le but de minimiser les impacts des travaux sur les utilisateurs en réalisant un projet intégré;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement assume la totalité des frais liés aux travaux dans le parc de la Traite-des-Fourrures (coûts des travaux et honoraires professionnels);

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement paiera à la CSDM des frais de gestion de sept pour cent et cinq dixièmes (7,5 %) du montant du projet de réaménagement du Parc;

CONSIDÉRANT que la CSDM paiera l'ensemble des frais liés aux travaux dans son emprise;

CONSIDÉRANT qu'en vue de poursuivre les démarches dans le but de réaliser les travaux durant l'été 2019, l'Arrondissement requiert un accord de principe de la part de la CSDM l'autorisant à poursuivre sa collaboration en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises depuis plusieurs années avec la direction, le conseil d'établissement et la communauté de l'école Saint-Zotique;

Il est unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à poursuivre sa collaboration avec l'Arrondissement du Sud-Ouest en vue de réaliser un projet intégré;
- 2° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à représenter la CSDM dans le cadre de la signature d'une entente avec l'Arrondissement pour la réalisation d'un projet conjoint, tel que présenté à l'annexe A;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour assurer la cohésion entre les aménagements des deux projets, celui de la CSDM et celui de l'Arrondissement;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour gérer toutes les activités liées à la réalisation du projet conjoint;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour analyser les détails techniques et de formuler des recommandations à l'Arrondissement pour l'exécution des travaux et de valider leur qualité.

23. Service des ressources matérielles – école Marie-Favery – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection du gymnase, de l'éclairage et de la ventilation

Document déposé : Rapport A-33-1263 en date du 26 septembre 2018
de Mme Catherine Peyronnard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Média Construction (9279-8776 Québec inc.)* pour la réfection des finis intérieurs, de l'éclairage et de la ventilation du gymnase de l'école Marie-Favery située au 7750, avenue Christophe-Colomb, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la peinture du plafond, le renforcement de la dalle de toit, l'ajout de conduits électriques en surface et de luminaires, ainsi que le transfert de l'installation de panneaux acoustiques au contrat de l'entrepreneur sont les principaux changements à l'origine du dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT les autres travaux supplémentaires nécessaires en cours de ce projet détaillés dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Média Construction inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection du gymnase, de l'éclairage et de la ventilation à l'école Marie-Favery.

24. Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe extérieure

Document déposé : Rapport A-33-1265 en date du 27 septembre 2018
de M. Jonathan Pigeon-Aumont concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Parfait électrique inc.* pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Louis-Dupire, située au 6400, avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le 21 août 2018, le comité exécutif a adopté la résolution du rapport A-33-1242 autorisant le Service des ressources matérielles à payer l'entrepreneur *Parfait électrique inc.* la somme d'environ 650 000 \$ plus taxes, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Louis-Dupire;

CONSIDÉRANT qu'il faut procéder à la démolition et reconstruction des pilastres de maçonnerie extérieure due à l'instabilité du noyau central de chacune des colonnes;

CONSIDÉRANT que depuis le 21 août 2018, il y a eu d'autres travaux supplémentaires tels que détaillés dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que suite aux multiples imprévus découverts au chantier et puisqu'il reste encore trois mois pour finaliser les travaux, il serait prudent de prévoir un montant pour des travaux imprévus;

CONSIDÉRANT que tous ces imprévus ont eu un impact sur la date de livraison prévue du chantier et que la cohabitation du chantier avec les usagers n'aura pas d'impact sur la continuité des services scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Parfait électrique inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Louis-Dupire.

25. Service des ressources matérielles – école Chomedey-de-Maisonnette – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1

Document déposé : Rapport A-33-1267 en date du 26 septembre 2018 de Mme Marie-Chantale Sasseville concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.* pour la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie à l'école Chomedey-de-Maisonnette, située au 1860, avenue Morgan, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les cloisons de terracotta ont dû être remplacées par du bloc de béton avec renforts structuraux;

CONSIDÉRANT que plusieurs conduits mécaniques, électriques ou de plomberie ont dû être relocalisés;

CONSIDÉRANT que des modules sanitaires temporaires ont dû être installés dans la cour d'école;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, envisage une démarche avec les professionnels externes de manière à trouver une entente pour le règlement des coûts additionnels que ses omissions auraient pu causer;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie à l'école Chomedey-de-Maisonneuve.

26. Service des ressources matérielles – école Marie-Rivier, pavillon Legendre – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de dérivation

Document déposé : Rapport A-33-1268 en date du 26 septembre 2018
de Mme Caroline Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Le groupe Parmo* pour le remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de dérivation à l'école Marie-Rivier, pavillon Legendre, située au 9066, 8e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, les installations existantes ne correspondaient pas aux plans originaux;

CONSIDÉRANT qu'il a été nécessaire de prolonger le câble de mise à la terre afin de rendre conforme la nouvelle installation;

CONSIDÉRANT que la majorité des coûts de ces travaux est relative à la main-d'œuvre et que ceux-ci ont dû être effectués en conditions d'espace clos;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Le groupe Parmo* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement de l'entrée électrique et des panneaux de dérivation à l'école Marie-Rivier, pavillon Legendre.

27. Service du secrétariat général – projet d'acte de servitude de maintien en état d'un empiètement mineur contre l'immeuble sis au 1905, rue de Cadillac

Document déposé : Rapport A-34-3137 en date du 5 septembre 2018
de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'installation d'une clôture par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en août 2018 empêche le voisin situé au 1859, rue de Cadillac, portant le numéro de lot 2 281 264, d'occuper sans titre une parcelle de terrain de l'immeuble de la CSDM, situé au 1905, rue de Cadillac, portant le numéro de lot 2 281 271, d'une superficie d'environ 100 m², voir l'empiètement démontré sur le plan du certificat de localisation de Michel Gascon, arpenteur-géomètre, sa minute 24 775, en date du 23 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce voisin a retiré le robinet empiétant sur la parcelle de terrain de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'empiètement des deux sorties de ventilation, des deux compteurs électriques d'Hydro Québec, du poteau de corde à linge et du revêtement de la bâtisse de l'immeuble situé au 1859, rue de Cadillac, portant le numéro de lot 2 281 264, contre l'immeuble de la CSDM, situé au 1905, rue de Cadillac, portant le numéro de lot 2 281 271;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de mettre un terme à l'écoulement du délai de prescription acquisitive pour l'empiètement par le voisin, une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur devrait être octroyée à ce dernier;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'octroi d'une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur en faveur du lot voisin portant le numéro 2 281 264 aux fins de préserver les droits et intérêts de la CSDM;
- 2° d'AUTORISER la présidente et la secrétaire générale à procéder à la signature du projet d'acte de servitude et de tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3097 en date du 21 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3098 en date du 21 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée
dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3099 en date du 21 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Chantal Jorg pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3100 en date du 21 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3101 en date du 25 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3102 en date du 25 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Information :

- a) A-31-3580 Service des ressources financières –agence de placement média – appel d'offres 24-493P – non-exercice de l'option de renouvellement de la première année
- b) INF-778 Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant les frais d'inscription dans les projets particuliers de la CSDM

35. Période réservée aux membres du comité exécutif

- Le jeudi 4 octobre prochain, dans le cadre de l'événement-bénéfice *Une nuit dans la rue*, la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon ainsi que le directeur général, M. Robert Gendron, relèveront le défi en dormant dans la rue pour venir en appui aux jeunes sans-abri. Cet événement organisé par l'organisme *Dans la rue* amasse des fonds en vue d'offrir aux jeunes sans-abri une multitude de services psychosociaux.
- Mme Julie Wagner mentionne qu'il serait pertinent de rappeler aux élèves les conseils de sécurité et les règles de civisme quant à l'utilisation de leur courriel et des réseaux sociaux en général. De plus, elle suggère de faire parvenir une fiche d'information aux parents afin de les informer que les élèves peuvent avoir accès au mot de passe de leur adresse courriel CSDM qui leur est attribuée.
- Quelques discussions portent sur le défi Momo challenge qui a fait l'objet d'un communiqué dans le dernier bulletin *Maintenant*. Un suivi sera fait lors de la table de concertation avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui se tiendra le 3 octobre prochain afin d'avoir la même orientation quant à la diffusion de l'information.
- M. Ben Valkenburg souligne l'importance de discuter avec la Ville de Montréal au sujet de la piste cyclable qui est situé à proximité du nouveau centre administratif situé au 5100, rue Sherbrooke Est. Le comité exécutif demande donc à Mme Diane Beaudet de faire des représentations auprès de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de voir la possibilité d'aménager une piste cyclable sur le tronçon Viau-L'Assomption.

- La présidente félicite l'initiative du projet de vélos à assistance électrique qui permettra à plusieurs employés d'adopter ce moyen de transport pour se déplacer entre le travail et la maison. Il y a beaucoup d'enthousiasme de la part du personnel qui teste ces vélos actuellement.

La séance est levée à 15 h 30.

Secrétariat général – 23 octobre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 octobre 2018.